



Union Nationale des Aveugles et Déficients Visuels

**12 rue de Cursol**

**CS 80351**

**33002 BORDEAUX Cedex**

**05 56 33 85 85**

**[www.unadev.com](http://www.unadev.com) & [www.unadev.tv](http://www.unadev.tv)**

# Le Dispositif National d'Aide à Domicile

L'UNADEV est un organisme à but non lucratif, reconnu d'assistance et de bienfaisance, dont l'objet est l'organisation de services et d'accompagnements des personnes en situation de handicap visuel.

Dans ce cadre, l'UNADEV a mis en place le Dispositif National d'Aide à Domicile (DNAAD) : une aide financière est accordée pour **les prestations d'auxiliaires de vie ou aide-ménagère**, réalisées auprès des déficients visuels, par le biais d'une convention cadre de partenariat signée avec un prestataire de services labellisé.

Ainsi, sous respect de conditions, un bénéficiaire de l'UNADEV peut prétendre, via un avenant à la convention cadre, à une participation financière mensuelle de :

- 30€ pour un allocataire de l'ACTP ou de la PCH forfait Cécité
- 80€ pour un bénéficiaire de l'APA ou de la PCH hors forfait Cécité
- 120€ pour un bénéficiaire n'ayant aucun plan de financement

## **I. Les conditions obligatoires pour bénéficiaire du DNAAD**

Ce partenariat est individuel.

Pour en bénéficier, la personne doit répondre à 2 conditions cumulatives :

1- **Justifier de son handicap visuel** auprès de notre association, pour cela il faut fournir une copie **de sa pièce d'identité recto-verso** ainsi qu'un **justificatif de sa déficience visuelle**, SAUF si elle est déjà adhérente ou bénéficiaire de notre association (dans ce cas, le préciser) :

- **soit une carte d'invalidité ou la carte mobilité inclusion, en cours de validité, recto-verso**, sur laquelle la mention « **cécité** » est **stipulée** (ou une carte plus ancienne type « canne blanche » ou « étoile verte ») ;

- soit un certificat médical de moins de 12 mois, établi par un **ophtalmologue**, sur lequel l'**acuité visuelle** est **précisée** (nb : le meilleur des 2 yeux doit avoir une acuité inférieure ou égale à 3/10e avec correction), **complété par le champ visuel binoculaire au Goldman si l'acuité visuelle est supérieure à 3/10e**

**NB :** le bulletin d'inscription ainsi que le justificatif devront **obligatoirement** être adressés **tous les ans, avant le 28 février**, au **secrétariat général** à [secretariat.general@unadev.com](mailto:secretariat.general@unadev.com) **SAUF** pour les personnes ayant fourni une **carte d'invalidité à titre définitif**, dans ce cas-là **seul le bulletin d'inscription** sera nécessaire.

Si le demandeur précise qu'il est déjà inscrit, une vérification sera faite et il pourra être demandé un nouveau justificatif en cas de non renouvellement récent.

2- **Travailler avec une structure labellisée** (liste à disposition sur simple demande) sur un **mode prestataire** (auxiliaire de vie sociale ou aide-ménagère)

## II. La marche à suivre

Joint au bulletin d'inscription dûment rempli et signé, le formulaire DNAAD doit être adressé - par mail de préférence ou voie postale - à [dnaad@unadev.com](mailto:dnaad@unadev.com) avec l'ensemble des pièces demandées. **Aucun dossier incomplet ne sera traité.**

Après vérification des pièces administratives obligatoires, la chargée administrative du Dispositif National d'Aide à Domicile élaborera un avenant personnalisé qu'elle adressera par mail au service prestataire et/ou demandeur (bénéficiaire, curateur, cercle familial, aidant...). Le bénéficiaire devra le signer, et le retourner en 2 exemplaires - par courrier - dans les meilleurs délais.

La prise en charge financière débutera le 1<sup>er</sup> jour du mois suivant la date de réception de l'avenant dûment complété et signé par le bénéficiaire.

Cet avenant sera établi pour un an mais bénéficiera d'une tacite reconduction, **sous condition du renouvellement obligatoire de l'inscription annuelle**, et ce durant la validité de la labellisation du prestataire.

Chaque mois, le service prestataire adressera une facture directement à l'UNADEV avec sa participation et il facturera au bénéficiaire le montant restant à sa charge.

**UNADEV**

**Dispositif National d'Aide à Domicile**

**12, rue de Cursol**

**CS 80351**

**33002 BORDEAUX CEDEX**

 : **+33 (0)5 24 07 14 45**

 : [dnaad@unadev.com](mailto:dnaad@unadev.com)